



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

INDIVIDUELS DU VALENCIENNOIS

REGLEMENT DE LA SAISON 2025 / 2026

Article 1

Cette épreuve est ouverte uniquement aux licenciés FTT des clubs du District « Valenciennois » et sera juge-arbitrée par (M Benoît WAGNER)

Les participants devront être OBLIGATOIREMENT titulaires d'une licence compétition (ou loisirs avec certification médicale) lors de leur inscription qui sera préalablement vérifiée. En cas de litige la licence en cours de validité (2^{ème} phase) sera demandée.

Les titulaires d'une licence ne portant pas la mention « Certificat médical présenté » devront présenter un certificat médical en cours de validité sous peine d'interdiction de participation.

Tous les résultats seront enregistrés et entreront en ligne de compte pour le classement « points » en fin de saison.

Article 2

La compétition se déroulera sur 20 tables à **Trith Saint Léger**

- Série « Jeunes » et « Vétérans » le **Samedi 28 Mars 2026**
- Série « Classements » le **Dimanche 29 Mars 2026**

Les horaires définitifs seront envoyés aux clubs à compter du **Jeuudi 26 Mars 2026**

Article 3

Les balles fournies par l'organisateur seront de couleur blanche et homologuées FTT. Chaque joueur devra être présent ½ heure avant le début de chaque série.

Article 4

Samedi 28 Mars 2026

Séries proposées « Jeunes » et « Vétérans »

PF ➤ Poussins
PG ➤ Poussines
BF ➤ Benjamines
BG ➤ Benjamins

MF ➤ Minimes Filles
MG ➤ Minimes Garçons
CF ➤ Cadettes
CG ➤ Cadets

JF ➤ Juniors Filles
JG ➤ Juniors Garçons
VD ➤ Vétérans Dames
VM ➤ Vétérans Messieurs

Dimanche 29 Mars 2026

Séries « Classements » proposées :

VM ➤ Joueurs Vétérans	<i>Messieurs</i>	VD ➤ Joueuses Vétérans	<i>Dames</i>
A ➤ Joueurs ayant moins de	<i>800 points</i>	E ➤ Joueuses ayant moins de	<i>700 points</i>
B ➤ Joueurs ayant de	<i>800 à 1099 points</i>	F ➤ Joueuses ayant de	<i>700 à 1099 points</i>
C ➤ Joueurs ayant de	<i>1100 à 1399 points</i>	G ➤ Joueuses ayant plus de	<i>1099 points</i>
D ➤ Joueurs ayant plus de	<i>1399 points</i>	H ➤ Handicap	

ATTENTION : Participation de Féminines dans les séries « garçons » autorisée pour deux séries garçons sous réserve d'être inscrites dans au moins une série féminine du Dimanche qui devra être disputée jusqu'à son terme (tout abandon entraînera une désinscription dans les séries garçons concernées). Aucune contre indication pour la série « H » Handicap

Pour la série H « Handicap »:

Les rencontres se dérouleront en une seule manche gagnée par le ou la premier(e) arrivé(e) à 50 points ; avec 3 points de différence par tranche d'un minimum de « 100 points classement » ; et un handicap maximum de 18 points.

Article 5

Les joueurs et joueuses des séries « Jeunes » peuvent participer à la série correspondant à leur catégorie et uniquement à la catégorie immédiatement supérieure.

Les joueurs et joueuses des séries « Classements » pourront participer à la série correspondant à leur classement points et uniquement à la série immédiatement supérieure (*sous réserve de l'application de l'article 5b*)

En plus de ces deux séries, les joueurs et joueuses pourront également participer à la série « Handicap ». Pour cette série, les points classements pris en compte seront obligatoirement ceux figurant sur la licence au titre de la 2^e phase de la saison 2024/2025

Article 6

Les joueur(se)s seront réparti(e)s dans des poules de 3 avec éventuellement des poules de 4.

A l'issue de celles-ci, les 2 premiers de chaque poule seront placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale.

Dans le cas d'un nombre trop important de joueurs (joueuses) inscrit(e)s dans une ou plusieurs séries, seul(e) le ou la première de poule sera qualifié (e). Eventuellement, la série sera composée d'un tableau à élimination directe. Les conditions de qualification seront affichées dès le début de l'épreuve.

Les parties (de poules et de tableau) se dérouleront au meilleur des 5 manches (sauf série H- handicap – voir article 4)

Article 7

Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'inscrit(e)s dans une série, celle-ci pourra être supprimée. Les inscrit(e)s seront alors replacé(e)s dans la série immédiatement supérieure ou éventuellement remboursé(e)s.

Un regroupement en ce qui concerne des catégories jeunes pourra être effectué, un classement par catégorie étant ensuite établi pour les podiums.

Article 8

Dès leur arrivée, les inscrit(e)s devront se présenter à la table du juge arbitre pour le pointage. La tenue sportive est obligatoire (short + chemisette).

Pendant l'épreuve, tout joueur ou joueuse ne répondant pas au troisième appel de son nom dans un délai maximum de 5 minutes sera éliminé(e) de la série concernée.

Article 9

Interdiction stricte de coller dans l'enceinte sportive. Tout manquement sera sanctionné par l'expulsion de l'ensemble de l'épreuve du joueur ou de la joueuse concernée ; expulsion signifiée par un carton rouge donné par le juge-arbitre sans appel possible, l'infraction aux règlements sportifs étant avérée.

Article 10

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs. Toutefois, le juge-arbitre pourra désigner des arbitres parmi les joueurs ou joueuses non appelé(e)s pour jouer. Tout refus entraînera l'élimination du joueur ou de la joueuse concerné(e).

Les arbitres devront ramener la plaquette, le crayon et la BALLE à la table du juge-arbitre dès la fin de la partie. A défaut d'arbitre ce sera le joueur « gagnant » de cette partie qui devra ramener tout ce matériel. Le non respect de cette obligation entraînera l'annulation de la ou des parties concernées.

Article 11

Le juge-arbitre se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche de l'épreuve. Aucune dérogation ne saurait être accordée aux séries proposées et effectives.

Article 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident pouvant malheureusement survenir aux joueurs/joueuses et/ou aux spectateurs présents.

Article 13

Pour tous les points non prévus par ce règlement ou litiges pouvant naître durant le déroulement de cette compétition, il sera fait obligatoirement référence aux règlements fédéraux actuellement en vigueur.

L'inscription de chaque joueur(euse) implique qu'il a eu connaissance du règlement de l'épreuve. Aucun litige ne saurait naître de par le fait de la non-connaissance du dit règlement.

Tout fait ou événement qui ne pourra être tranché en application de ce règlement ou des règlements fédéraux en vigueur fera l'objet d'une décision d'au moins 3 personnes dont un membre de l'équipe District et du Juge arbitre et de son adjoint.

Article 14

Le(s) bulletin(s) d'engagement, rempli(s) uniquement sur le document joint au présent dossier doivent être **OBLIGATOIREMENT** envoyé(s) par messagerie pour le **Mardi 24 Mars 2026** dernier délai sur les adresses suivantes :

En priorité au secrétariat du Comité du Nord : christiane.ricq@cdntt.fr

avec copie au coordonnateur du District ben3vc@aol.com

en utilisant **uniquement** l'imprimé d'inscription « excel » afin de faciliter la composition des tableaux sous SPIDD pour le corps arbitral. (**pas de PDF, ni de word, etc.....**)

Le règlement des inscriptions doit être effectué par virement au Comité du Nord avec envoi préalable de l'avis de virement ou à défaut par chèque libellé à l'ordre du Comité du Nord. Quelque soit le moyen de paiement celui ci devra parvenir le **27 Mars 2026** dernier délai au Comité du Nord (virement) ou à l'adresse unique ci-dessous :

Aucun paiement ne pourra être effectué sur place. Toute inscription sans paiement (virement ou chèque) sera laissée à l'appréciation du juge arbitre quant à leur prise en compte. De même aucune inscription ne sera prise sur place dans le respect de l'équité sportive.

Toute inscription sera due quelque soit le motif de l'absence ou du forfait. Il sera fait également une application stricte du principe des joueurs forfaits, ayant abandonné et/ou absents à l'appel de leur nom

conformément aux règles d'élaboration des classements reprises aux règlements administratifs art.IV.202.2 sauf envoi d'un certificat médical ou courrier motivé par tout moyen de communication avec une réception selon les délais appliqués par la C.S.N.

Article 15

L'épreuve des Individuels du Valenciennois se déroulera en continu et sans interruption possible. Une buvette avec petite restauration sur place sera à disposition des joueurs et joueuses.

Article 16

Pour chaque série, un trophée et 3 médailles seront remis aux récipiendaires.

Article 17

Une coupe « Challenge District Valenciennois » sera attribuée au club qui totalisera le plus de points attribués comme suit :

attribution d'un point par joueur(euse) inscrit(e) ayant participé jusqu'à son terme à la ou les séries pour la(es)quelle(s) il(elle) était inscrit(e) et ce quelque soit le nombre de série.

☒ n'est pas prise en compte la série « H » Handicap

✓ attribution d'un nombre de points par place obtenue dans les classements de chacune des séries programmées selon le barème suivant :

1 ^{ere} place	= 10 points	2 ^{eme} place	= 8 points	Perdant 1/2 finaliste	= 6 points
Perdant 1/4 finaliste	= 4 points	Perdant 1/8 finaliste	= 3 points	Perdant 1/16 finaliste	= 2 points

- ✓ 1 point pour tout(e) joueur(euse) éliminé(e) dès les poules et non intégré(e) au tableau à élimination directe
- ✓ en cas d'égalité et pour l'ensemble du classement, il sera donnée priorité au club ayant le plus grand nombre de 1^{ere} place puis de 2^{eme} place, de 3^{eme} place, etc.....
- ✓ en cas d'égalité persistante il sera donnée priorité au club ayant inscrit la plus jeune joueuse puis le plus jeune joueur

Fait à Valenciennes le 18 Février 2026

Le responsable « Individuels du Valenciennois »

Benoît VAN CORNEWAL

Le coordonnateur du District

Georges GAUTHIER